

CH_VB 20012534 vom 21. Juni 1984

Bundesverwaltung, 1984-06-21, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__20012534__td__

FR: CH_VB 20012534 du 21 juin 1984

IT: CH_VB 20012534 del 21 giugno 1984

Volltext

Centre de recherche en microtechnique. Participation 916 N 21 juin 1984 #ST# Dreizehnte Sitzung - Treizième séance Donnerstag, 21. Juni 1984, Vormittag Jeudi 21 juin 1984, matin 8.00h Vorsitz - Présidence: M. Gautier/H. Koller Arnold Persönliche Erklärung - Déclaration personnelle Aregger: Die Traktandenliste des heutigen Tages gibt mir Anlass zu einer persönlichen Erklärung. Als Präsident der Verkehrskommission fühle ich mich verpflichtet, hier festzu- stellen, dass diese Session zu Ende gehen wird, ohne dass wir Geschäftsbericht und Rechnung 1983 der Schweizeri- schen Bundesbahnen behandelt haben werden. Rhetorische Monumentalgemälde über Regierungsrichtli- nien haben die Zeit unseres Rates während Stunden und Tagen viel zu lange beansprucht. Was ist das Ergebnis jener Debatten? Es schlummert in den Protokollen vor sich hin. Andererseits sind wir nun nicht mehr imstande, jährlich wiederkehrende Pflichtgeschäfte zu behandeln. Wir sind nicht mehr in der Lage, zum Jahresbericht einer derart bedeutenden Unternehmung wie die SBB innert nützlicher Frist Stellung zu nehmen, obschon wir das unserer Verant- wortung, der Unternehmung selber und auch ihrem Perso- nal schuldig wären. Ich weise mit allem Nachdruck auf diese Fehlentwicklung hin. Sie ist ein höchst bedenkliches Symptom der Arbeits- überlastung, unter der unser Milizparlament leidet, eines Zustandes, den sich das Parlament - das muss auch deut- lich gesagt werden - zum grössten Teil selber eingebrockt hat. Le président: Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 45 de la loi sur les rapports entre les conseils, le Conseil fédéral présente au Parlement à la session d'été le rapport de gestion et les comptes des CFF, mais il n'est dit nulle part que cet objet doit être traité au cours même de la session. #ST# 84.010 Forschungszentrum für Mikrotechnik. Beteiligung Centre de recherche en microtechnique. Participation Botschaft und Beschlussentwurf vom 29. Februar 1984 (BBI I, 1106) Message et projet d'arrêté du 29 février 1984 (FF I, 1123) Beschluss des Ständerates vom S.Mai 1984 Décision du Conseil des Etats du 3 mal 1984 Antrag der Kommission Eintreten und Zustimmung zum Beschluss des Ständerates Proposition de la commission Entrer en matière et adhérer à la décision du Conseil des Etats M. Couchepin, rapporteur: Point n'est besoin de longs, dis- cours pour dire l'importance qu'a prise la micro-électroni- que dans l'industrie moderne. La microtechnique est réelle dès que l'on parle d'automation. Elle est indispensable pour adapter et renouveler les produits existants. Elle suscite aussi l'offre de nombreux nouveaux produits. Deux chiffres disent avec éloquence la croissance de l'im- portance économique de la microtechnique en vingt ans. En 1959, le commerce mondial des composants semi-conduc- teurs réalisait un volume d'affaires inférieur à 500 millions; en 1982, il approchait de 15 milliards. Il est vrai que la Suisse n'entend pas s'imposer sur ce marché en ce qui concerne les composants normalisés. En revanche, notre industrie doit pouvoir acquérir des prototypes et des séries de circuits intégrés spéciaux construits à la demande. Il importe donc que la Suisse dispose d'établissements capables de prépa- rer le logiciel et les prototypes. Il faut aussi former du personnel compétent, des ingénieurs et des techniciens

capables d'appliquer cette technologie dans les divers secteurs industriels. Le canton de Neuchâtel a fait œuvre de pionnier dans ce domaine car, en 1945 déjà, l'Université de Neuchâtel délivrait un diplôme d'ingénieur-horloger qui devint, en 1969, le diplôme d'ingénieur en microtechnique. Depuis 1975, il existe dans cette ville un institut de microtechnique. A Neuchâtel toujours se trouvent, depuis 1925, le Laboratoire suisse de recherches horlogères qui occupait, en 1983, soixante personnes ainsi que le Centre électronique horloger fondé en 1962 et qui occupait 101 personnes en 1983. Dans les écoles polytechniques, l'ère de la micromécanique, de la micro-électronique et de l'opto-électronique commença au début des années septante. L'Ecole polytechnique de Lausanne délivre un diplôme d'ingénieur en microtechnique. La collaboration entre Neuchâtel, les milieux industriels et universitaires de Neuchâtel, l'Université et l'Ecole polytechnique de Lausanne, l'industrie privée et la Confédération s'imposait. Elle a abouti, en 1978, à la création d'une Fondation suisse pour la recherche en microtechnique et, en 1983, à celle du Centre suisse de recherche en microtechnique dont le but est de regrouper les différentes activités relevant de la microtechnique à Neuchâtel et d'améliorer ainsi l'efficacité des divers laboratoires. Fondé sous la forme d'une société anonyme, le centre dispose actuellement d'un capital de 80000 francs qui sera augmenté ultérieurement de manière importante. Cette nouvelle structure doit permettre d'éviter des chevauchements ainsi qu'une rationalisation du travail; l'efficacité de la recherche sera accrue, on pourra obtenir une réduction du personnel actuellement engagé dans les diverses institutions. Néanmoins, ce centre doit pouvoir compter sur l'appui de la Confédération, notamment pour accomplir des tâches de recherche qui ne sont pas immédiatement rentables et pour dispenser un enseignement. Le crédit demandé comprend 12,5 millions pour l'achat des bâtiments de la Fondation qui abritera le Centre, 8 millions pour le Centre et 2 millions pour la Fondation à laquelle il appartient d'assurer la coordination de la recherche dans la micro-électronique, la représentation de la Suisse dans les programmes internationaux et l'organisation de cours de perfectionnement. A l'appui financier de la Confédération s'ajoutent bien sûr celui des autres pouvoirs publics et, surtout, celui de l'industrie privée qui passe des contrats avec le Centre. Pour l'année 1984, par exemple, environ 10 millions de francs proviendront de tels contrats passés avec l'industrie privée. La collaboration entre la Confédération et le Centre est précisée, fixée dans un contrat qui nous a été soumis et qui a été passé au crible. D'une manière générale, notre commission a étudié minutieusement le projet sous tous ses aspects; elle a examiné les critiques émises par certains milieux industriels suisses alémaniques. Notre commission a longuement débattu de ces problèmes. Elle a constaté finalement que la solution préconisée était justifiée compte tenu, notamment, de l'histoire du développement institutionnel de la microtechnique à Neuchâtel. Le score obtenu par ce projet en commission est éloquent et démontre, qu'après étude, on ne peut que se convaincre de la nécessité de ce crédit. En effet, le score était de 14 voix sans opposition, mais avec 4 abstentions. La commission vous propose donc d'entrer en matière. Elle

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Mitteilungen des Präsidenten Communications du président In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1984 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 13 Séance Seduta Geschäftsnummer --- Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 21.06.1984 - 08:00 Date

Data Seite 916-916 Page Pagina Ref. No 20 012 534 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.